

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026

Séance ouverte à 18 heures 00

Organisation du conseil et commissions

Les commissions « **CHEMINS et TERRAINS COMMUNAUX** » et « **ENVIRONNEMENT** » sont regroupées.

B. LEGRAND et A. PANET remplacent D. SIMON.

À la commission « **APPELS D'OFFRES** », D. SIMON est remplacé comme suppléant par A. BAILHACHE SIMON.

B. LEGRAND remplace D. SIMON comme **Référent Forêt-Bois** auprès de l'Union nationale des collectivités forestières de Normandie.

Une commission **COMMUNICATION** regroupera les commissions « réseaux sociaux », « site internet » et « Panneau Pocket ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

RIFSEEP Régime Indemnitaire de fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Le conseil a approuvé par 13 votes et 1 abstention, la suppression du versement du RIFSEEP après deux mois d'absence sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial qui sera rendu le 6 octobre 2026.

Redevance d'occupation du domaine public

La redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport de gaz a été acceptée : 152 € pour une longueur déclarée de 163 mètres.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Convention ALCOME

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'État, chargé de reverser aux communes une éco-participation pour l'entretien et la propreté des rues auprès des industries du tabac.

Une convention entre l'Agglomération Seine Eure et ALCOME permettra la centralisation des aides.

L'Agglomération Seine Eure sera chargée de reverser à la commune la subvention de 0,50 € par habitant, estimée à environ 500 €.

ALCOME fournira également un cendrier par tranche de 1 000 habitants, des supports de communication et des cendriers de poche. Le cendrier sera installé à la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Conseil municipal des jeunes

Création d'un conseil municipal des jeunes à Heudreville-sur-Eure, avec adoption de son règlement intérieur. Le conseil est destiné aux élèves résidents dans la commune, du CE1 à la troisième. Le mandat est fixé à deux ans et trois réunions annuelles sont envisagées.

La composition visée est de huit jeunes, avec un représentant par niveau : CE1, CE2, CM1, CM2, 6ème, 5ème, 4ème et 3ème.

Le règlement sera ajusté afin de permettre la création du conseil à partir de six membres et la possibilité de pourvoir, en cas d'absence de candidature dans un niveau, les sièges par des candidats supplémentaires d'autres niveaux, dans la limite de huit membres.

Les dossiers de candidature, assortis d'une autorisation parentale, seront distribués aux élèves de l'école dans la semaine du 12 au 16 octobre.

Pour les collégiens, le dossier de candidature et le règlement devra être retiré en mairie.

La date limite de candidature est fixée au 6 novembre 2026.

Les élections auront lieu le 10 novembre 2026. Les élections des élèves du primaire se tiendront en classe, celles des collégiens se dérouleront à la mairie.

L'autorisation parentale sera complétée par un droit à l'image.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Repas des aînés

Le repas des aînés tel qu'il était organisé auparavant doit évoluer. Devant l'augmentation du nombre de personnes concernées, il devient difficile d'organiser un repas dans la salle polyvalente qui ne peut contenir que 100 personnes. De plus, pour des raisons budgétaires, les bons d'achat de 25 € qui étaient distribués aux personnes de plus de 75 ans sont supprimés. Il a été relevé que ces bons représentaient une dépense de 2000 €. De plus ces bons étaient souvent cumulés avec la participation au repas. Le seuil d'invitations est maintenu pour les personnes nées en 1965 ou avant.

Pour cette année, le repas des aînés évolue donc vers une sortie au Cabaret – repas et spectacle - Les Enfants terribles, à Elbeuf.

Le spectacle dure une heure et demie. L'accueil est prévu à midi et le retour à 17 heures.

Un car sera proposé avec une participation de 15 € aller-retour. Le covoiturage devra être encouragé et sera également indiqué dans l'invitation.

Les accompagnants non éligibles pourront participer au tarif public de 69 € par personne.

Le personnel communal sera invité comme les années précédentes. La sortie est programmée le Mercredi 16 Décembre.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Animaux errants et sécurité

La convention avec Patrice Foucault – Club MEDDOG - pour la prise en charge des chiens et chats errants est renouvelée avec la prise en compte des termes d'un nouvel arrêté municipal.

Plusieurs faits sont à signaler :

Une facture reste à la charge de la commune après la prise en charge et l'euthanasie d'un chaton trouvé sur la commune et déposé chez un vétérinaire sans accord préalable de la mairie.

Un chien mort retrouvé dans la rivière a été récupéré avec l'intervention des pompiers. Son propriétaire a finalement été identifié et retrouvé.

Plusieurs signalements concernent des chiens errants ou non tenus en laisse, notamment chemin du Petit Vey, ainsi que des chiens de chasse égarés dans la rivière.

Le conseil souhaite rappeler l'obligation de tenir les chiens en laisse et établir un arrêté municipal précisant que les frais de capture, transport, gardiennage et soins vétérinaires sont à la charge du propriétaire identifié. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Recensement 2027

Le recensement de la population a lieu tous les 5 ans. Chaque commune est dans l'obligation d'organiser cette campagne de recensement qui se déroulera du **21 janvier au 20 février 2027**.

Deux districts sont déterminés sur la commune et ainsi la nécessité de recruter deux agents recenseurs.

Mmes Bernadette SAAS et Béatrice LEGRAND sont désignées agents recenseurs.

B. SAAS couvrira le premier district, correspondant au centre-bourg et au Hom, avec 297 logements à recenser. B. LEGRAND couvrira le second district, correspondant aux hameaux, avec 227 logements à recenser. Les agents recenseurs disposeront d'une carte officielle.

Les agents recenseurs seront rémunérés sur une base équivalente à celle d'un adjoint administratif de 2ème classe non titulaire, à 17,5 heures, sur janvier et février 2027, équivalence SMIC. Le montant évoqué est d'environ 700 € net par mois.

L'INSEE vient de prévenir du versement en 2027 d'une participation de 1 915 €. Les deux rémunérations et les frais associés au fonctionnement de cette campagne de recensement devront être portés au budget 2027.

Une tournée de reconnaissance précédera la collecte afin de vérifier les adresses et boîtes aux lettres. Une mise sous plis sera organisée, chaque enveloppe à l'adresse de chaque logement comportera une « notice internet » et un courrier explicatif du Maire. Les enveloppes seront distribuées le 21 janvier.

Tous les logements doivent être recensés au **20 février 2027**.

Questions Diverses

Subventions et travaux

Plusieurs demandes de subventions ont été déposées auprès de la DETR (Etat) des fonds de concours (CASE) et du dispositif départemental Mon Village Mon Amour. Les instances sollicitées devant rendre leur réponse en fin d'année, le montant de ces demandes, soit 19 929 € sera inscrit au budget 2027.

Cimetière

Le jardin du souvenir du cimetière est jugé insuffisamment aménagé. Plusieurs pistes sont évoquées pour un nouvel aménagement.

La société Baobab a été contactée, un retour avec proposition d'aménagement est attendu.

La serrure du cimetière a été réparée.

Evènements

Dans le cadre de l'opération « Planter des milliers », un érable champêtre sera livré à partir du 3 novembre.

La plantation de cet arbre avec les enfants de l'école est envisagée ; le lieu reste à définir. La date pourrait se situer aux alentours du 25 Novembre.

Vie Locale

Le club des aînés est en cours de constitution. Benjamin STUPAR est annoncé à la présidence et Annie HAUTOT à la trésorerie. Les activités recherchées sont principalement les cartes, jeux de société, échanges et un projet photo.

Séance levée à 20 heures10